



ALTERNATIV DEMOKRATESCH  
REFORMPARTEI

**Groupe parlementaire**

Monsieur Mars di Bartolomeo  
Président de la Chambre des Députés  
19, rue du Marché-aux-Herbes  
L-1728 Luxembourg

Luxembourg, le 7 mars 2018

Monsieur le Président,

Conformément au règlement de la Chambre des Députés, je souhaite poser la question suivante à Messieurs le ministre de l'Éducation nationale, le ministre de la Coopération et du Développement, le ministre des Finances, le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la Culture.

Au Luxembourg, une ONG portant le nom de «Comité pour une paix juste au Proche Orient» (CPJPO) est largement et généreusement soutenue par le Gouvernement. Or, les prises de position de cette association se caractérisent souvent par une adversité prononcée à l'encontre des politiques de l'État d'Israël. C'est pourquoi, j'aimerais poser les questions suivantes aux membres compétents du Gouvernement:

1. De 2013 à 2018, quels sont les moyens financiers publics par an et au total qui ont été mis à la disposition de cette ONG ? Quelles sont les origines exactes de ces fonds (par ministère et article budgétaire) et à quelles fins ces sommes ont-elles été allouées et employées? Est-ce que la Cour des Comptes a fait des remarques quant à la gestion des fonds?
2. Quelle a été la présence de cette ONG dans les écoles? Combien de conférences (sujets, dates) ont pu être tenues par des membres de cette ONG ou un de leurs invités dans l'enceinte d'une école luxembourgeoise? Quelles expositions ont pu être montrées par cette ONG dans une école luxembourgeoise, pour quelle durée et à quel sujet?
3. Est-ce que cette ONG a pu intervenir à un moment quelconque dans la formation d'enseignants de l'enseignement public luxembourgeois, p.ex. dans le cadre de l'IFEN? Si oui, quand et sur quels sujets ? Est-ce que ces cours étaient facultatifs ou obligatoires? Est-ce qu'ils ont été officiellement reconnus et valorisés dans le cadre de la formation des enseignants?
4. Quelle a été la présence de cette ONG dans les institutions culturelles? Combien de conférences (sujets, dates) ont pu être tenues par des membres de cette ONG ou un de leurs invités dans l'enceinte d'une institution culturelle

- luxembourgeoise (p.ex. Abbaye Neumünster)? Quelles expositions ont pu être montrées par cette ONG dans une école luxembourgeoise, pour quelle durée et à quel sujet?
5. Cette ONG milite pour une campagne appelée BDS (Boycott, Désinvestissement, Sanctions). Le Gouvernement luxembourgeois approuve-t-il cette campagne? Le Gouvernement luxembourgeois est-il d'avis que de telles mesures devraient être envisagées, voire préconisées dans le cas d'autres territoires occupés ou présumés occupés par une autre Puissance (p.ex. dans la partie occupée de Chypre ou dans le Sahara occidental) ?
  6. Dans sa «Charte» cette ONG affirme : « *Tout en rappelant le droit du peuple palestinien de résister à l'occupation, nous condamnons toute forme de violence dirigée contre les populations civiles, d'où qu'elle vienne.* » Il faut en conclure que cette ONG ne désapprouve pas l'usage de la force contre les forces armées israéliennes. Le Gouvernement luxembourgeois approuve-t-il l'usage de la force contre l'Armée israélienne? Si non, entend-il prendre ses distances avec les positions défendues par cette ONG?
  7. Dans ses offres pédagogiques, cette ONG inclut des conférences telles que : « *Palestine: De l'expulsion à l'Apartheid* » ou encore « *La Nakba, l'expulsion et l'exode des Palestiniens en 1948* ». Ces titres semblent traduire une présentation à la fois très partielle et partielle des événements qui ont eu lieu à cette époque. Le Gouvernement est-il d'avis qu'une telle présentation des événements favorise la compréhension de l'Histoire et encourage les jeunes à envisager des solutions justes et équitables pour l'ensemble des peuples de la région?
  8. Le Gouvernement approuve-t-il l'utilisation du terme «apartheid» employé par cette ONG pour décrire les politiques poursuivies par le gouvernement israélien ?
  9. Le Gouvernement est-il d'avis qu'il faut impliquer davantage l'Ambassade d'Israël et des associations pro-israéliennes dans les présentations et discussions organisées dans une école publique ou une institution culturelle au sujet des problèmes du Proche Orient pour permettre une information plus objective, plus variée et plus équilibrée du public ?
  10. L'ONG «CPJPO» a critiqué la coopération entre le Luxembourg et l'Etat d'Israël, p.ex. dans le domaine universitaire. Le Gouvernement entend-il poursuivre, voire renforcer sa coopération avec l'Etat d'Israël, y compris dans le domaine universitaire et la recherche scientifique?
  11. L'ONG « CPJPO » est membre du «*European Coordination of Committees and Associations for Palestine (ECCP)*» qui demande entre autres «la suspension immédiate de tous les liens économiques et militaires avec l'Etat d'Israël.» Quelle est la position du Gouvernement face à cette revendication?

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma haute considération.



Fernand Kartheiser  
Député